

comment ça marche ?

ACTION+, le dispositif d'accompagnement à l'autonomie d'ACTION ENFANCE

Parce que le lien ne s'arrête pas au placement, la Fondation reste présente pour ceux qu'elle a accueillis. ACTION+ est le dispositif d'accompagnement des jeunes sortis des Villages d'Enfants et d'Adolescents de la Fondation. Une équipe de référents à l'écoute des besoins conseille, accompagne et soutient chacun, à toute étape de sa vie.

Qui sont les bénéficiaires d'ACTION+ ?



Toute personne de plus de 18 ans ayant été accueillie dans un établissement ACTION ENFANCE peut, à tout moment, solliciter un accompagnement par ACTION+. La démarche est volontaire et non systématique.

La sortie du Village d'Enfants et d'Adolescents se prépare généralement très en amont.

Deux scénarios



1 / Le jeune quitte le Village avant sa majorité : par décision du magistrat deux ans avant par la mise en place d'un projet personnalisé (formation, études...). Les équipes d'ACTION+ entrent en contact avec lui avant qu'il ait quitté la Fondation.

2 / Le jeune quitte le Village à sa majorité. Sa sortie aura été préparée au moins deux ans avant par la mise en place d'un projet personnalisé (formation, études...). Les équipes d'ACTION+ entrent en contact avec lui avant qu'il ait quitté la Fondation.

EN 2020

BÉNÉFICIAIRES



140 personnes
Moyenne d'âge : 21,1 ans

EXEMPLES D'AIDE CONCRÈTE



31 personnes
ont obtenu un emploi



40 personnes
sont entrées en formation (études et professionnelle)



67 logements
et hébergements ont été trouvés



ACTION+ est une initiative originale d'ACTION ENFANCE financée à 100 % grâce à la générosité de ses donateurs et partenaires privés.

Qui sont les référents ACTION+ ?



Six éducateurs, spécialisés en insertion sociale, interviennent localement à proximité des Villages. Ils disposent d'une solide connaissance du tissu local et des partenaires indispensables. Un responsable ACTION+, rattaché au siège de la Fondation, coordonne les actions.

Leurs missions

Anticiper le départ

Certains jeunes en fin de placement quittent les Villages sans allocations ni Contrat jeune majeur. L'équipe ACTION+ travaille en amont de leur sortie afin de proposer une organisation qui leur garantisse une autonomie et une insertion sociale.

Maintenir le lien

L'équipe de référents ACTION+ reste présente pour ceux qui en ont besoin. Compter pour quelqu'un, savoir compter sur quelqu'un, permet aux jeunes gens de se lancer dans la vie plus confiants.

Accompagner les projets

ACTION+ n'est pas un organisme de financement mais bien d'accompagnement. Écoute, conseil, suivi, les référents épaulent chacun, à toute étape de sa vie, sur la voie de sa propre réussite.

Prévenir les ruptures

ACTION+ oriente les jeunes vers les dispositifs de droit commun (formation, logement, aide sociale...) ainsi que les partenariats et réseaux locaux constitués par les référents. Ces derniers les suivent régulièrement afin de prévenir les risques de marginalisation et d'isolement.

À tout moment de la vie

Si les jeunes en fin de placement sont les principaux bénéficiaires de l'accompagnement ACTION+, des personnes de tout âge, ayant été accueillies dans un établissement ACTION ENFANCE, peuvent solliciter le dispositif pour un soutien à un moment particulier de leur vie.

L'ACCOMPAGNEMENT ACTION+ EN CINQ ÉTAPES



Préparation

► Parmi les adolescents âgés de 16 ans, les équipes éducatives des Villages repèrent les situations à risque d'isolement ou de précarisation à leur sortie de placement. Elles échangent avec les référents ACTION+ sur les conditions d'accompagnement les plus adéquates en prévention de ces risques.

► Avant toute sortie du Village, l'équipe éducative identifie les aptitudes et les besoins de chacun. Si un jeune nécessite d'être accompagné à sa sortie, l'établissement transmet aux référents ACTION+ les ressources dont le jeune dispose, une grille d'autonomie ainsi qu'un projet personnalisé d'insertion.

► Au moment de sa sortie de placement, le jeune rencontre systématiquement le référent ACTION+ de son territoire afin de faire connaissance. Le référent établit avec lui une check-list de ses besoins et un plan d'action, lui rappelant les dispositifs de droit commun auxquels il peut recourir.



Prévention

► Dans les trois à six mois suivant la sortie, les référents ACTION+ systématisent les entretiens téléphoniques ou les rencontres avec le jeune pour prendre de ses nouvelles. Si ce dernier n'en exprime pas le besoin, les référents ne le recontacteront qu'à sa demande.



Réponse

► Certains jeunes et moins jeunes sollicitent directement le référent ACTION+ pour un problème précis. Lors d'une première rencontre, le référent élabore avec l'intéressé un diagnostic de sa situation, évaluant ses capacités en ressources et appuis, ses besoins et ses attentes afin d'élaborer ensemble la résolution de ses problèmes.



Co-construction et engagement réciproque

► Dans tous les cas, les référents ACTION+ co-construisent avec le jeune un projet d'accompagnement personnalisé incluant objectifs, actions, moyens, modalités d'intervention, délais et engagements réciproques.



Évaluation, suivi, fin

► Le plan d'accompagnement personnalisé est suivi de près et actualisé selon les besoins. L'évaluation régulière de la situation mènera à la fin de l'accompagnement décidée conjointement avec le bénéficiaire. Néanmoins, le lien demeure. Une ou deux années plus tard, le référent ACTION+ le recontacte pour faire le point.